

SCP Rémi DUBAIL et Alicia GATTAZ
Société civile professionnelle au capital de 312 838,26 euros
Siège social : 53, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
397 650 607 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES GERANTS
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 29 septembre,

Monsieur Rémi DUBAIL et Madame Alicia GATTAZ, agissant en qualité de gérants de la Société,

APRES AVOIR RAPPELE :

que l'Acte constatant les décisions de l'associé unique en date du 31 juillet 2023 a, sous condition suspensive de l'absence d'opposition du garde des sceaux, ministre de la justice, à l'expiration d'un délai d'un (1) mois au visa d'un dossier complet, qui sera transmis par téléprocédure sur le site internet OPM du ministère de la justice conformément au décret n° 67-868 du 2 octobre 1967 (la « **Condition Suspensive** ») :

- décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en numéraire par Madame Alicia GATTAZ d'un montant total de 42.996,96 euros (prime d'émission incluse), par émission de 807 parts sociales, pour un prix de souscription par part sociale, prime d'émission incluse, de 53,28 euros (dont 38,78 euros de valeur nominale), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 31.295,46 euros (hors prime d'émission) et un montant total de prime d'émission de 11.701,50 euros, portant ainsi le capital social de la Société d'un montant de 281.542,80 euros à 312.838,26 euros ; le capital social étant dès lors divisé en 8 067 parts sociales d'une valeur nominale de 38,78 € chacune (l' « **Augmentation de Capital** ») ;
- décidé d'agréer Madame Alicia GATTAZ en tant que nouvel associé de la Société ;
- décidé la modification corrélative des articles 3 (*Raison sociale*) et 7 (*Capital social*) des statuts ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- de la nomination de Madame Alicia GATTAZ en tant que nouvel associé de la société le 6 septembre 2023, en l'absence d'opposition du ministère de la justice ;

CONSTATE :

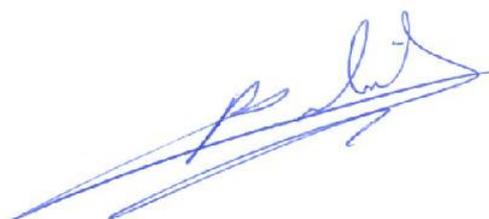
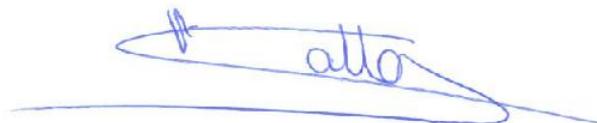
- la levée de la Condition Suspensive ;
- la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- la modification corrélative des articles 3 (*Raison sociale*) et 7 (*Capital social*) des statuts.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Gérant.

Les Gérants
Maîtres Rémi DUBAIL et Alicia GATTAZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Dubail', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Gattaz', written over a horizontal line.